ENVIRONNEMENT

Lutte contre le frelon asiatique

Marne et Gondoire, consciente des enjeux sanitaires et environnementaux liés au développement des colonies de frelons asiatiques et du risque pour ses habitants, a signé cette année une convention avec l'Association de DEfense contre le Frelon Asiatique (DEFAS).

Créé le : 20/03/2023

La destruction des nids de frelons asiatiques pourra ainsi être réalisée par cette association, à la charge de l'intercommunalité.

Ainsi, si vous observez un nid de frelons asiatiques sur votre propriété, vous pouvez remplir un questionnaire en ligne sur : https://www.marneetgondoire.fr/espaces-naturels/demande-d-intervention-frelons-asiatiques-1895.html

La Direction de l'environnement centralisera les demandes.

Il est nécessaire de préciser dans votre demande :

- L'adresse du site où se trouve le nid
- Un numéro de téléphone d'une personne joignable sur site
- Des indications sur le nid (en extérieur, ou dans un bâtiment, la hauteur approximative du nid, sa taille, son accessibilité etc.)
- Une photographie du nid si possible

Un professionnel interviendra dans les meilleurs délais.

Les nids observés et objets de la présente demande doivent être situés chez le demandeur de l'intervention. S'ils sont situés sur le domaine public la demande doit être établie par la commune concernée.

Attention : pas d’intervention pour le frelon européen ni tout autre insecte qui pourrait y ressemble r.